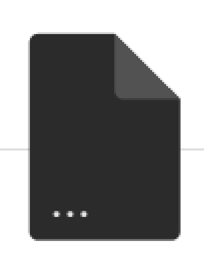
Le jeûne est-il propre à notre nation ?

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Le Jeûne - As-Sawm



Le jeûne est-il propre à notre nation ?

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

Le Prophète (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a dit entre autre : « Celui qui jeûne le mois de Ramadan avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés, et celui qui prie les nuits de Ramadan avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés, et celui qui prie la nuit d’Al-Qadr avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés. » [Rapporté par A Boukhari, (2017-2020), et Mouslim, (1169)]

Question :

Est-ce le jeûne fait parti des caractéristiques qui sont propres à notre nation [musulmane] ou il a été déjà observé auprès des nations antérieures à la notre ?

Réponse :

Allah – ta’ala – dit : « **O les croyants! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété,…** » [Sourate Al Baqara – v 183], cet auguste verset montre bien que le jeûne est une ancienne adoration qui a été prescrit à ceux d'avant nous et qui nous a été prescrit par la suite. Néanmoins, est-ce que cela leur avait été prescrit durant le mois de ramadan ou durant un autre mois ?

En ce qui concerne cela, je n’ai pas connaissance d’un récit prophétique à ce sujet.

Par contre, s’agissant des mérites du mois de ramadan et de ses caractéristiques, ils sont nombreux, à l’exemple de ce qui a été rapporté par l’Imam Ahmad selon lequel Abou Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, rapporte que l'Envoyé d'Allah (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a dit: « **Cinq choses particulières ont été attribuées à ma communauté telles qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant à aucune autre : l'odeur de la bouche d'un jeûneur est plus agréable à Allah que le parfum du musc. Les poissons ne cessent de demander le pardon en sa faveur jusqu’à ce qu’il rompe son jeûne. Allah (Exalté soit-Il) embellit chaque jour Son Paradis et dit ensuite : Le temps est proche où mes fidèles serviteurs laisseront les grandes épreuves (de ce monde) et viendront à toi. Dans ce mois les démons rebelles sont enchaînés, les empêchant ainsi d'engendrer tous les vices qu'ils occasionnent en temps ordinaire. La dernière nuit, ils (les jeûneurs) sont pardonnés ".**

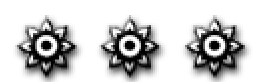
Les Sahabas (qu'Allah soit satisfait d’eux) demandèrent alors: " Est-ce que c'est la nuit d’Al Quadr ? " Il répondit : " Non, mais n'est-il pas juste, en vérité, qu'un travailleur ne reçoive son salaire qu'après avoir accompli son labeur » [Rapporté par Ahmad n° 7857, Al Bazzâr et Al Bayhaqi**]**

En effet, ces caractéristiques là, que le prophète (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a mises en évidence, sont propres à notre nation [musulmane].

Il (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a dit entre autre : « **Celui qui jeûne le mois de Ramadan avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés, et celui qui prie les nuits de Ramadan avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés, et celui qui prie la nuit d’Al-Qadr avec foi et en espérant la récompense d’Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés.** » [Rapporté par A Boukhari, (2017-2020), et Mouslim, (1169)]

Il (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a ajouté également : « **Cherchez la nuit du Destin parmi les nuits impaires de la dernière décade du mois de Ramadan.** » [Rapporté par A Boukhari, (2024), et Mouslim, (1174)]

Il (prières et bénédiction d'Allah sur lui) a dit aussi : « **Dès l'arrivée de la dernière décade (du ramadan), le Prophète (prières et bénédiction d'Allah sur lui) s'appliquait avec zèle aux pratiques cultuelles et s'abstenait de tout rapport charnel (avec ses femmes), éveillait ses femmes (pour rendre culte à Allah, elles aussi).** » [Rapporté par A Boukhari, (2024), et Mouslim, (1174)].



Source : www.binbaz.org.sa - الصيام ليس من خصائص هذه الأمة وحدها

Article publié dans le magazine « Ad-Da'wa » - n° 1284 Majmou' Fatawa wa maqalat moutanayi'a - volume 15 - Sheikh Ibn 'Abd Al 'Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**